

## DÉCLARATION DES PERFORMANCES

DoP n° : **Sitek\_DoP\_11\_Fesco C-S-Fescofit S**

1. Code d'identification unique du produit type:

**Fesco C-S-Fescofit S**

2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :

**Fesco C-S-Fescofit S** (voir étiquette produit)

3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

**Isolation thermique des bâtiments (ThIB)**

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :

**Thermal Ceramics de France S.A.S.U.**  
**Route de Lauterbourg**  
**CS 90148**  
**67163 Wissembourg Cedex**  
**France**

5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :

**Non applicable**

6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction conformément à l'annexe V :

**AVCP système 1 pour la réaction au feu**  
**AVCP système 3 pour les autres caractéristiques**

7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

**L'ACERMI (Organisme Notifié n° 1163) a réalisé une détermination du produit type sur la base d'essais de type ; une inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine ; une surveillance, une évaluation et une appréciation permanentes du contrôle de la production en usine, selon le système 1 pour la réaction au feu.**

**Il a délivré le certificat de constance des performances.**

**Le LNE (Organisme Notifié n° 0071), a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type, selon le système 3 pour les autres caractéristiques.**

**Il a délivré les rapports d'essais correspondants.**

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :

**Non applicable**

n° DoP : **Sitek\_DoP\_11\_Fesco C-S-Fescofit S** – Français – date de début de validité : 01/07/2013

1/2

## 9. Performances déclarées

Caractéristiques essentielles		Performances		Spécifications techniques harmonisées
		<b>FESCO C-S FESCOFIT S</b>		
Réaction au feu	Réaction au feu	C-s1,d0 (face perlite) ; F (face bitume)		EN 13169:2012
Emissions de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments	Emissions de substances dangereuses	(a)		
Combustion avec incandescence continue	Combustion avec incandescence continue	(b)		
Résistance thermique	Résistance thermique -conductivité thermique	$R_D = 0,40$ à $2,40$ m <sup>2</sup> .K/W (Epaisseurs de 20 à 120mm) $\lambda_D = 0,050$ W/m.K		
	Epaisseur	$d_N \leq 35$ mm : $\pm 1$ mm ; $35 < d_N \leq 70$ mm : $\pm 2$ mm ; $70 < d_N \leq 120$ mm : $\pm 3$ mm ;		
Perméabilité à l'eau	Absorption d'eau à court terme par immersion partielle	NPD		
Perméabilité à la vapeur d'eau	Transmission de la vapeur d'eau	NPD		
Résistance à la compression	Contrainte en compression ou résistance en compression	CS(10/Y)200		
	Déformation sous charge en compression et température spécifiées	DLT(3)5		
	Charge ponctuelle	PL(2)1400		
Durabilité de la réaction au feu par rapport à l'exposition à la chaleur, aux intempéries, par rapport au vieillissement/ à la dégradation	Caractéristiques de durabilité	(c)		
Durabilité de la résistance thermique par rapport à l'exposition à la chaleur, aux intempéries, par rapport au vieillissement/ à la dégradation	Résistance thermique -conductivité thermique	(d)		
	Caractéristiques de durabilité	(e)		
Résistance à la traction/flexion	Stabilité dimensionnelle dans des conditions de température et d'humidité spécifiées	DS(H)		
	Résistance à la traction perpendiculairement aux faces	TR		
Durabilité de la résistance à la compression par rapport au vieillissement/à la dégradation	Résistance à la flexion	BS		
	Fluage en compression	NPD		

- (a) : Les produits isolants thermiques ne doivent pas dégager de substances dangereuses réglementées dépassant les niveaux maximum autorisés spécifiés dans les réglementations européennes ou nationales ; Des méthodes d'essai européennes sont en cours d'élaboration.
- (b) : Une méthode d'essai est en cours d'élaboration et, lorsqu'elle sera disponible, la norme sera modifiée.
- (c) : Pas de variation en ce qui concerne les propriétés de réaction au feu des produits en perlite expansée.
- (d) : La conductivité thermique des produits en perlite expansée ne change pas avec le temps. L'expérience a montré que la structure fibreuse est stable et que la porosité ne contient pas d'autre gaz que l'air de l'atmosphère.
- (e) : Pour la stabilité dimensionnelle en épaisseur uniquement

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

David McPhail, Directeur d'usine



A Wissembourg, le 27 juin 2013

n° DoP : Sitek\_DoP\_11\_Fesco C-S-Fescofit S – Français – date de début de validité : 01/07/2013

2/2